

Conditions Générales de Vente¹

Article 1 - Inscription

a) Pour une société

L'inscription doit se faire sous forme d'un contrat de prestation de service (ayant valeur de Convention de Formation Simplifiée) émis par HOMMES ET SOLUTIONS. Il sera à retourner signé et tamponné par e-mail sous format PDF ou par courrier à votre interlocuteur commercial. Le contrat de prestation de services comporte les mentions suivantes :

- Coordonnées de votre société, du responsable de l'inscription et adresse de facturation si différente,
- Adresse e-mail de convocation du Client et téléphone direct,
- Nom et prénom du ou des stagiaires,
- Intitulé du stage ou référence HOMMES ET SOLUTIONS,
- Dates du stage,
- Lieu du stage,
- Coût de la formation,
- En cas de financement par un Opérateur de Compétences (OPCO), la notification de son nom, numéro d'adhérent et numéro de dossier.

b) Pour un particulier

Dans le cadre d'un financement personnel, l'inscription doit se faire sous forme d'une convention de formation bipartite émise par HOMMES ET SOLUTIONS conclue dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elle sera à retourner signée, tamponnée avec la mention « Lu et approuvé » par e-mail sous format PDF ou par courrier à votre interlocuteur HOMMES ET SOLUTIONS.

La convention de formation portera les mentions suivantes :

- Coordonnées de l'Apprenant/ Stagiaire
- Régime juridique de la Convention
- Objet de la Convention
- Caractéristiques de la formation
- Engagement de HOMMES ET SOLUTIONS
- Engagement de l'Apprenant/ Stagiaire
- Dispositions financières
- Droit de rétractation
- Résiliation
- Modification
- Données Personnelles
- Litiges

c) Conditions de validation de l'inscription :

Toute inscription ne sera effective qu'à partir de la réception :

- Du contrat de prestation de service
- Du paiement en cas de financement propre
- De l'accord de prise en charge de l'établissement payeur (OPCO, Pôle Emploi...) en cas de financement via un plan de formation

d) L'inscription à une ou plusieurs formation(s) inclut :

- Les supports de cours
- Le prêt d'un ordinateur portable paramétré pour suivre la formation
- L'animation et l'évaluation pédagogiques en présentiel par défaut (en formation à distance en classe virtuelle synchrone sous forme de visio-conférence en cas d'entrave majeure au déroulement de la formation en présentiel, par exemple confinement sanitaire, grèves etc.)
- Les frais administratifs
- L'assistance téléphonique

- Le coût de passage de la certification visée par le programme, le cas échéant

e) Certification

Les modalités et délais de certification sont donnés à titre indicatif. HOMMES ET SOLUTIONS ne pourra être tenue responsable de modifications d'échéances ou de versions imposées par les éditeurs dont dépendent les certifications.

Article 2 - Convocation

Dès réception du contrat de prestation de services, l'inscription est enregistrée. Une convocation est adressée systématiquement aux clients et/ou stagiaires inscrits.

La convocation est envoyée par e-mail au client et/ou stagiaire. À défaut d'e-mail valide, elle est transmise au responsable de l'inscription ou par courriel.

Article 3 - Annulation - Rétractation

Conformément aux articles L6353-5 et L6353-6 du Code du travail, le Client et/ou Stagiaire dispose d'un droit de rétraction.

Dans le délai de dix jours à compter de la signature de la Convention ou du contrat de prestation de service, le client et/ou stagiaire pourra se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à HOMMES ET SOLUTIONS.

L'inscription définitive du client et/ou stagiaire en formation n'interviendra qu'après l'expiration du délai de rétractation.

En cas d'annulation après l'inscription définitive, le Client et/ou Stagiaire sera facturé de 50% du coût de la formation.

En cas d'absence partielle ou prolongée du Client et/ou Stagiaire en

¹ Conditions Générales de Vente actualisées au 01/03/22.

formation, aucune demande de remboursement des frais de formation ne sera acceptée, sauf en cas de force majeure.

En cas d'interruption anticipée de la formation par le client et/ou stagiaire en raison d'un cas de force majeure, seules les prestations de formation d'ores et déjà dispensées par HOMMES ET SOLUTIONS seront dûes. Dans tous les autres cas d'abandon de la formation par le client et/ou stagiaire, le coût de la formation sera intégralement dû à HOMMES ET SOLUTIONS.

Pour sa part, HOMMES ET SOLUTIONS se réserve la possibilité d'annuler, de reporter la date d'une formation ou de changer le lieu d'un stage, pour des raisons logistiques ou autres. Dans le cas où nous serions dans l'incapacité de fournir la formation aux dates prévues, et que Le Client et/ou Stagiaire ne pourra pas assister aux nouvelles dates proposées, Le Client et/ou Stagiaire sera intégralement remboursé.

Article 4 - Supports de cours

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux Articles 40 et 41 de la Loi du 11 mars 1957 : « Toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ». L'Article 41 de la même Loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ».

Article 5 - Formations ouvertes à distance synchrones.

En cas d'éléments extérieurs pouvant entraver la bonne réalisation de la formation présentielle (Exemples : grèves, conditions sanitaires type Covid 19 etc.), HOMMES ET

SOLUTIONS organisera, la formation à distance en classe virtuelle synchrone sous forme de visio-conférence pour assurer la continuité de la formation.

Pour cette formation à distance en classe virtuelle synchrone, chaque stagiaire pourra bénéficier du prêt d'un PC portable équipé des logiciels nécessaires, en échange d'un chèque de caution.

Le formateur peut être, en salle dans nos locaux avec une partie des stagiaires, ou bien à distance. Il peut ainsi continuer à exercer sa formation à l'ensemble du groupe.

Article 6 - Règles d'usage de l'internet

Le Client et/ou Stagiaire qui se connecte sur le site déclare connaître et accepter les caractéristiques et limites de l'internet.

Notamment le Client et/ou le Stagiaire reconnaît :

- Qu'il est seul responsable de l'usage qu'il fait du site
- Que la communication de ses éléments d'identification est faite sous sa propre responsabilité
- Qu'il lui appartient de prendre les mesures appropriées de protection et de sauvegarde de ses propres données et logiciels de la contamination par d'éventuels virus pouvant circuler à travers le site.

En conséquence, HOMMES ET SOLUTIONS n'encourt aucune responsabilité pour tous dommages directs ou indirects découlant notamment de l'usage du site et/ou d'internet et/ou de virus.

Article 7 - Responsabilité

HOMMES ET SOLUTIONS s'engage à mettre en œuvre les moyens pédagogiques et humains nécessaires à la formation dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité de HOMMES ET SOLUTIONS ne pourra être engagée que sur faute

prouvée et exclusive de HOMMES ET SOLUTIONS.

HOMMES ET SOLUTIONS n'est pas responsable des objets et effets personnels des clients et/ou stagiaires ni des dommages causés au matériel des clients et/ou stagiaires.

Article 8 - Facturation

Nos prix sont établis hors taxes.

Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité, sauf conditions énoncées à l'Article 3

Dans le cas d'un règlement par un organisme financeur (OPCO, Pôle emploi, région, etc.), le Client et/ou Stagiaire s'engage à faire une demande préalable de prise en charge dès l'inscription et à s'assurer du règlement de ce dossier par son organisme financeur.

Si nous n'avons pas reçu la prise en charge de l'organisme financeur avant la formation ou en cas de règlement partiel ou de non-règlement par l'organisme financeur du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du Client et/ou Stagiaire.

En cas de financement par un organisme financeur, pour toute absence du stagiaire, le coût pédagogique ne pouvant être facturé à l'organisme financeur, sera facturé au Client et/ou Stagiaire.

Le Client et/ou Stagiaire restera redevable de l'intégralité du coût du stage, à charge pour lui de se faire rembourser ultérieurement par son organisme financeur.

Article 9 - Conditions de paiement

Nos factures sont payables au comptant, à réception de facture.

En cas de non-paiement de nos factures à l'échéance fixée, les sommes dues seront majorées de 10% à titre de clause pénale.

Article 10 - Protection des données à caractère personnel - Informatique et Libertés

Les informations personnelles collectées par HOMMES ET SOLUTIONS sont enregistrées dans le fichier Client et/ou Stagiaire et principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le Client et/ou Stagiaire et le traitement des contrats de formation.

Les informations personnelles collectées sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder trois années, sauf si le Client et/ou Stagiaire a exercé, dans les conditions prévues ci-après, l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de HOMMES ET SOLUTIONS, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à HOMMES ET SOLUTIONS par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la formation, sans qu'une autorisation du Client et/ou Stagiaire ne soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, HOMMES ET SOLUTIONS s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client et/ou Stagiaire.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016

(applicable dès le 25 mai 2018), le Client et/ou Stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en s'adressant à HOMMES ET SOLUTIONS, à l'attention de Julie BERNEDE, 33 rue de l'Espérance, 75013 Paris ou par mail à :

julie.bernedede@tlti.fr

Article 11 - Non-sollicitation

Le Client et/ou le Stagiaire s'engage à ne pas recruter le formateur réalisant la prestation ou toute autre personne de HOMMES ET SOLUTIONS avec qui il aurait été en contact à l'occasion de sa formation. Cet engagement est valable pendant les 12 mois qui suivent la fin de la formation. Il s'applique au personnel salarié de HOMMES ET SOLUTIONS ainsi qu'aux formateurs vacataires, auto-entrepreneurs, indépendants, contractuels.

Article 12 - Litiges

Les contrats émis par HOMMES ET SOLUTIONS sont soumis au droit français.

En cas de litige non-résolu à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent.

HOMMES ET SOLUTIONS se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente. Auquel cas HOMMES ET SOLUTIONS se chargera d'en informer l'ensemble des clients et/ou stagiaires dans un délai d'un mois.